

Communication Sumaine
Mme LE FUR GARGAR Élodie

Entreprise individuelle
Numéro SIRET : 97868385200013
NDA 01973538497

+5900 690 645 762
www.communication-sumaine.fr
communication.sumaine@gmail.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation, sensibilisation, traduction et autres services proposés par Communication Sumaine, entreprise individuelle enregistrée sous le SIRET 978 683 852 00013, dont le siège est situé au 404 B chemin des manguiers, 97170 Petit-Bourg – Guadeloupe.

2. Prix et devis

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Toute prestation fait l'objet d'un devis gratuit précisant le contenu, la durée, le lieu, le prix, les modalités de paiement et les conditions d'annulation.

Le devis ou la convention signé(e) vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

3. Modalités de paiement

- Acompte : Un acompte peut être demandé à la signature du devis, du contrat ou de la convention, selon la nature et la durée de la prestation.

- Formations longues (> 1 mois) :

Un acompte de 30 % est demandé à la signature du devis, du contrat ou de la convention.

Le solde est réglé mensuellement, au prorata des heures réalisées, sur facture mensuelle (échancier précisé dans la convention).

- Formations courtes (≤ 1 mois), ateliers et sensibilisations :

Le règlement est effectué en une seule fois à l'issue de la prestation.

Une option de paiement peut être proposée : 50 % à la signature du devis, du contrat ou de la convention et 50 % à l'issue de la prestation (à préciser dans le devis ou la convention).

- Prestations de traduction écrite en LSF

- Tarifs sur devis accepté.
- Paiement à la commande ou selon les conditions précisées sur le devis.
- Les droits d'exploitation des traductions livrées restent réservés au client pour l'usage défini lors de la commande.

- Moyens de paiement acceptés

- Virement bancaire (RIB communiqué sur demande),
- Espèces dans la limite légale de 1 000 € pour l'ensemble de la prestation (15 000 € pour un non-résident fiscal en France),
- Chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France, à l'ordre d'Élodie LE FUR GARGAR. Les paiements par chèque doivent être remis au moins 7 jours avant le début de la prestation pour permettre leur encaissement.

- Délai de règlement :

Sauf disposition particulière précisée au devis ou à la convention, toutes les factures sont payables dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur date d'émission.

- Escompte :

Aucun escompte pour paiement anticipé.

4. Retard de paiement

Tout retard entraîne :

- Clients professionnels :
Application de pénalités de retard au taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) en vigueur, majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article D441-5 du Code de commerce).
- Stagiaires particuliers :
En cas de retard de paiement, aucune pénalité ne sera appliquée. Toutefois, l'organisme se réserve le droit de suspendre la formation jusqu'à régularisation du règlement.

5. Droit de rétractation (clients consommateurs)

Pour toute vente à distance ou hors établissement, le client dispose de 14 jours à compter de la signature pour se rétracter. Si le client souhaite commencer la prestation avant la fin du délai, il doit en faire la demande écrite et perd son droit de rétractation si la prestation est intégralement réalisée.

En cas de rétractation dans le délai, les sommes versées sont remboursées sous 14 jours.

6. Annulation, report et absence

- Annulation ≥ 15 jours avant le début : remboursement intégral de l'acompte.
- Annulation < 15 jours : l'acompte de 30 % est conservé.
- Annulation < 7 jours ou absence le jour J : 50 % du prix total est dû.
- Abandon en cours de formation : la totalité du prix est due, sauf cas de force majeure.

Annulation par l'organisme :

Pour les formations de groupe, un minimum de 3 stagiaires inscrits est requis. L'organisme se réserve le droit d'annuler la session si ce nombre n'est pas atteint.

En cas d'annulation, une nouvelle date sera proposée ou un remboursement intégral sera effectué.

En cas de force majeure, un report pourra être proposé ; à défaut, un remboursement intégral sera réalisé.

7. Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont facturés pour chaque intervention, en fonction du lieu de réalisation de la prestation.

Ils sont déterminés sur la base d'un forfait de déplacement, défini selon une grille interne de tarification par zone géographique ou par commune. Ce forfait est établi à partir d'une estimation des distances et des contraintes de déplacement (trajet aller-retour, temps de trajet, conditions de circulation, usure du véhicule), en référence au barème kilométrique fiscal en vigueur.

Le montant des frais de déplacement est indiqué dans le devis et vaut acceptation par le client.

Les frais spécifiques (transport maritime, aérien, hébergement, location de véhicule) font l'objet d'une facturation complémentaire.

8. Frais d'interprétation

Lorsque la prestation nécessite l'intervention d'un interprète en langue des signes, les frais correspondants peuvent être facturés en complément. Ces frais comprennent la prestation d'interprétation ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement associés. Les modalités et montants sont précisés dans le devis.

9. Attestation

Une attestation de participation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

10. Responsabilité

L'organisme de formation est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès de la MAAF.

Il ne pourra être tenu responsable des dommages de toute nature causés par les stagiaires au cours de la formation.

Chaque participant demeure responsable de ses effets personnels.

La responsabilité de l'organisme ne pourra être engagée en cas :

- de force majeure (catastrophes naturelles, incendie, grève, etc.),
- d'événements indépendants de sa volonté,
- de dysfonctionnements techniques indépendants de son contrôle.

En tout état de cause, la responsabilité de l'organisme est limitée au montant payé par le client au titre de la prestation concernée.

11. Protection des données

Les données collectées sont traitées conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité.

Contact : communication.sumaine@gmail.com

12. Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, en cas de litige, le client peut recourir gratuitement à un médiateur : CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – France

Tél : 01 89 47 00 14

Site : <https://www.cm2c.net>

Email : litiges@cm2c.net

13. Droit applicable et litiges

Pour les clients consommateurs : compétence des juridictions de droit commun.

Pour les clients professionnels : compétence exclusive du Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre.

Mise à jour : Mars 2026